



Palézieux, le 8 juin 2007

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 09/07 concernant une demande de crédit d'étude pour la construction d'une auberge et d'un immeuble sur le site de l'ancienne ferme communale

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 31 janvier 2007, le Conseil communal accordait un crédit de **fr. 40'000.--** pour réaliser une étude de réfection de l'Auberge communale. Ce mandat a été confié au Bureau Reymondin et Fantoli à Oron-la-Ville qui vient de remettre les conclusions de ses travaux pour une réfection complète du bâtiment avec, entre autre, la mise en conformité de la cuisine et des WC et la création de deux appartements dans les combles.

Sur la base de ce qui précède, les budgets à prévoir sont les suivants :

<i>Rez-de-chaussée, café restaurant</i>	Frs.	782'500.--
<i>1^{er} étage, appartement du tenancier</i>	Frs.	382'300.--
<i>Création de deux appartements dans les combles</i>	Frs.	677'000.--
<i>Réfection des locaux au sous-sol</i>	Frs.	132'600.--
<i>Façades, peintures, ferblanterie, avant-toit, volets</i>	Frs.	198'800.--
Total	Frs.	2'173'200.--

A première vue, il est évident que ce montant est très élevé voire même disproportionné par rapport à la situation du bâtiment. En effet, la création de WC au rez-de-chaussée et l'aménagement de la cuisine impliquent une diminution des places dans la salle à boire et la salle à manger ainsi que la perte de la petite salle des sociétés au 1^{er} étage. Tous ces points vont générer une diminution des possibilités d'exploitation pour le futur tenancier.

De plus, l'auberge n'aurait toujours pas de terrasse, les appartements ne disposent ni de balcons, de caves et de galetas et, selon les normes appliquées, le stationnement des véhicules des locataires risque également de poser des problèmes (deux places par appartement).

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux



Au niveau financier, l'investissement est tel qu'il sera très difficile, voire impossible de couvrir les futures charges avec les locations, avec en prime le risque d'assister à un défilé de tenanciers.

Pour cette raison, la Municipalité a décidé d'étudier une autre alternative, soit la construction d'un bâtiment neuf sur le site de l'ancienne ferme communale avec une auberge au rez-de-chaussée et quelques appartements. Cette solution aurait pour avantage de pouvoir aménager une terrasse et des places de parc en suffisance et immédiatement à proximité, dans un cadre où la nature et l'espace se côtoient. Le crédit nécessaire pour mener à bien cette seconde étude est de **fr. 30'000.—** (TTC)

En fin de compte, en cas d'acceptation de ce second crédit d'étude, le Conseil aura la possibilité de se prononcer sur l'avenir d'une Auberge communale et pourra décider en connaissance de cause s'il entend garder un établissement public à Palézieux-Village et sous quelle forme.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 09/07 du 8 juin 2007,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de **fr. 30'000.--** pour procéder à une étude pour la construction d'une auberge et d'un immeuble sur le site de l'ancienne ferme communale
2. De l'autoriser à financer cette dernière avec les liquidités de la caisse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Taillens

Jean-Daniel Graz

